

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Amnesty International appelle le gouvernement russe à respecter ses obligations en matière de protection des droits humains

Index AI : EUR 46/013/2003

Dans une lettre au président Vladimir Poutine, Amnesty International appelle le gouvernement de la Fédération de Russie à respecter ses obligations en matière de protection des droits humains. Des membres de l'organisation dans le monde entier remettront cette lettre, accompagnée d'une pétition, aux ambassades de la Fédération de Russie vendredi 31 janvier 2003.

Amnesty International et ses sympathisants dans différents pays déplorent le fait que l'obligation de rendre des comptes pour les auteurs d'atteintes aux droits humains et le droit des victimes de ces violences à obtenir justice restent une abstraction. Ils déclarent : *“ Les victimes ne comptent pas sur les institutions gouvernementales ou judiciaires pour obtenir réparation et ceux qui portent atteinte aux droits humains savent qu'ils n'auont certainement pas de compte à rendre. ”*

Dans la lettre qui accompagne la pétition, membres et sympathisants d'Amnesty International invitent le président Vladimir Poutine à :

- faire preuve d'une réelle volonté politique de promouvoir et de faire respecter les droits fondamentaux de tous et de signifier clairement qu'aucune violation de ces droits ne sera tolérée ;

- veiller à ce que les plaintes pour atteintes aux droits humains donnent lieu, dans les meilleurs délais, à une enquête impartiale, indépendante et approfondie, et à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice, dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains ;

- protéger les minorités ethniques face aux détentions arbitraires, notamment dans le contexte du système des passeports internes et de l'enregistrement du lieu de résidence (anciennement connu sous le nom de système de la “ propiska ”), et face aux actes de torture et de mauvais traitements perpétrés par la police ;

- changer la pratique actuelle pour que les mineurs ne puissent être privés de leur liberté qu'en dernier ressort et mettre en place une formation à l'intention de tous les

responsables de l'application des lois mettant l'accent sur les besoins et les droits particuliers des mineurs, tels qu'ils sont définis dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ;

- faire des violences domestiques une infraction à part entière, définie par le Code pénal, et former les responsables de l'application des lois afin que ceux-ci sachent identifier les cas de violence à l'égard des femmes (violence domestique et traite des femmes, notamment) et engager les poursuites qui s'imposent.

En seulement six semaines depuis le 29 octobre 2002, date de début de la campagne d'Amnesty International *Justice pour tous !* sur les droits humains dans la Fédération de Russie, les membres de l'organisation ont recueilli, pour la pétition adressée au président Vladimir Poutine, plus de 150 000 signatures à travers le monde. Amnesty International continue de surveiller la situation des droits humains en Fédération de Russie, y compris dans la République de Tchétchénie. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>